

VOTRE LETTRE DU

VOS RÉF.

NOS RÉF. CFEH/C/08-2023

DATE 20/02/2023

ANNEXE(S) 2

CONTACT VINCENT HUBERT

E-MAIL: VINCENT.HUBERT@HEALTH.FGOV.BE

A l'attention de M. Frank Vandembroucke

Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales  
et de la Santé publique

Rue de la Loi 23

1000 Bruxelles

OBJET : AVIS DU CFEH SUR LA DEMANDE D'AVIS DE L'AFCN CONCERNANT L'AMENDEMENT DE L'ARRÊTÉ RELATIF AUX EXPOSITIONS MÉDICALES

Monsieur le Ministre,

Veillez trouver ci-joint l'avis que le Conseil fédéral formule suite à la demande introduite par l'Agence fédérale de contrôle nucléaire du 17 janvier 2023 (en annexe).

Relativement à la seconde question formulée par l'Agence susmentionnée sur les conséquences de l'arrêt du financement par le SPF du Collège d'Oncologie et de radiothérapie, le CFEH souligne l'absolue nécessité que les audits cliniques externes puissent se poursuivre. Le Conseil insiste donc pour que ces audits soient maintenus, mais aussi financés et organisés – avec les groupements de professionnels concernés - de la manière la plus adéquate possible.

Cet avis a été approuvé par les membres de la plénière en date du 9 février 2023 et ratifié par le Bureau à cette même date.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Au nom de la Présidente du CFEH,

Margot Cloet

p.o., chef de service Management  
Office de la DG Soins de Santé

Annick Poncé

Directeur général ad interim